

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

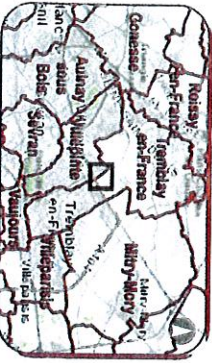
Georges-François LECLERC



VU pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour
2021-0790 du 30 MARS 2021

Périmètre DUP

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE, EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE TREMBLAY-EN-FRANCE, ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER



Fond de plan : asti
Sources : APLU - IGN

